



Arrondissement de DINANT

COMMUNE de HOUYET

Rue St Roch, 15

[www.houyet.be](http://www.houyet.be)

Tél. : (082) 66 67 51 (Secrétariat)

(082) 66 69 95 (Travaux)

Fax : (082) 66 60 11

E-mail : [administration.communale@houyet.be](mailto:administration.communale@houyet.be)

Compte Belfius IBAN : BE06 0910 0053 2822

BIC : GKGGREBB  
Agent traitant : BALLEUX Géraldine -- 082/67.69.66

Nos Réf. : taxe sur les éoliennes

ALLONS EN VENT S.C.R.L.

Route de Vencimont, 16

5570

JAVINGUE

Madame,  
Monsieur,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le Collège communal, en sa séance du 28 mai 2015, a pris connaissance de votre lettre du 21 mai 2015 relative à la taxe communale sur l'éolienne des enfants.

Pour votre parfaite information, nous vous confirmons que le Conseil communal a fait le choix d'appliquer la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne du 25 septembre 2014 pour l'année 2015 de Monsieur Paul FURLAN, Ministre, et plus particulièrement en ce qui concerne ses recommandations relatives à la taxe sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité.

Nous vous avisons cependant que dans l'hypothèse où une future circulaire budgétaire prévoirait une tranche de taxation des MW inférieure à 2,5 MW, nous pourrions analyser à nouveau ce dossier.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice générale,

Séverine RUCQUOY

Par le Collège :



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

Didier ROUARD